COMPTE-RENDU
Conseil Syndical Régional
01 juin 2023
à Campus Agronova -Précieux

Animation du CSR : Edith Raviart, Geneviève Laurenson, Julien Deprez et Magali Rigaux
Co-régionaux excusés : Michèle Chalaye et Maria Sivardière pour raisons médicales et Laurence Gotti pour raisons professionnelles.

Ordre du jour :

1. Le socle et le pacte enseignant
2. La caisse de solidarité
3. La mobilisation du 06 juin 2023
4. La situation des agents régionaux
5. L'évaluation des lycées
6. Les élections des conseils médicaux
7. Les décharges
8. Le calendrier des évènements à venir
9. Tour de table des établissements

1. Le socle et le pacte enseignant : https://prezi.com/view/CxvYoOWjWTcYN7ZAkXJY/

- Le socle :

Il concerne « tout le monde » : enseignants et CPE (stagiaires et ACEN) mais pas les ACB et les formateurs.
Elargissement de la prime d'attractivité aux stagiaires et ACEN (décroissante en fct de l'indice) et versée jusqu'au 9ème échelon pour les titulaires (décroissante en fct de l'échelon)
La part fixe ISOE passe de 1213,56 € à 2 550 € brut/an et même montant pour l'indemnité forfaitaire des CPE.
Les revalorisations salariales ne se font donc qu'au niveau de la prime d'attractivité, de l'ISOE part fixe et modulable pour les PP et fonctionnelle avec le pacte par briques (1 brique = 1 250 € brut/an) mais **aucunement sur le plan indiciaire**.

Conséquences : pas de prise en compte pour nos retraites …

Pour les BTS et études supérieures, on ne sait pas si les primes évoluent.

Le SNETAP a boycotté le CSA-M avec une lecture préalable d'interrogations diverses à l'adresse de l'administration. Les questions seront envoyées au ministère.

Nouvelle organisation des rdv de carrière :

Les RDV de carrière actuellement aux 6°, 8° et 9° échelon de la classe normale seraient proposés au 5°, 9° de la classe normale et au 4° échelon hors classe pour avoir accès à classe exceptionnelle (mais, pas à EN)

Accélération du plan de carrière :

Hors classe : Hausse du taux promus 21 % en 2023, 22 % en 2024 et 23 % en 2024.
Classe exceptionnelle : au 1er septembre 2024 disparition des viviers, tjs 4° année de HC et RDV de carrière (suppression des 6 années de mission), taux de promotion ≥ à 10,5 % du corps.
Echelon spécial : passage automatique si 3 ans d'ancienneté à l'échelon 4 de classe exceptionnelle et transformation de l'échelon spécial en 5ème échelon
Le SNETAP a alerté sur des cas de collègues promus à tort et d'autres non promus à tort...certains ont donc été « dépromus » !!!

- Le pacte :

Il concerne uniquement les volontaires. Il devrait être présenté dans les CI et les CA de juin.
Il s'agit de missions annexes divisées en briques (défiscalisées et qui comme le socle ne comptent pas pour la retraite)
Une motion sera proposée par le SNETAP pour lecture dans les CA des établissements.

Les volontaires signent un contrat d'1 an d'engagement avec le chef d'établissement. (fonctionnement à l'encontre de nos statuts)
1 brique = 1 mission = 1250 € brut payé mensuellement (défiscalisé et désocialisé)

La 1ère brique (remplacements de courte durée = 18 h) obligatoire pour déclencher l'engagement d'un agent sur d'autres briques.
Quelles modalités de remplacement ? Remplacement sur sa propre discipline ou sur celle du collègue absent ? Si 2 sites sur EPL ?, quid des 18 h non effectuées en fin d'année …
Un enseignant en lycée général et technologique peut contractualiser 3 briques et un enseignant en lycée pro 6 briques. Quid de cette différence ? Pourquoi ?
Répartition des briques du Ministère dans les régions et les EPL : Suivant quels critères de répartition ? Attribution du haut vers le bas ou inversement en fonction des projets ?
Plusieurs briques ont pour thématique des missions déjà attribuées notamment aux coordo/PP, CPE ou aux AESH : participation à l'orientation, découverte des formations du MAPA, suivi des élèves en difficultés, relation école/entreprises, encrochage des élèves … Qui va faire quoi et qui sera rémunéré pour une brique ou sera dans sa fonction classique?
3,6 mds € pour pacte et socle pour les 2 ministères : Quelle répartition ? Comment ?

Ces sujets seront évoqués lors du RDV SNETAP le 29 avec la cheffe du SRFD : Mme Prudon Desgouttes mais pour l'instant le Ministère est incapable de répondre aux questions du SNETAP

Les missions sont fléchées cf site internet SNETAP : elles doivent être innovantes, et non correspondre à des missions déjà effectuées

Le chef d'établissement reçoit 1 000€ pour gérer cela : Qui ? le D1 et/ou le D2 ?
Les autres briques ne sont pas fléchées en horaires (sauf à EN, 24h), donc, quels horaires ? Comment ? Pourquoi ?

Ce qu'implique le pacte :

Remise en cause du statut :
-horaires (CPE 35h sur 4j, 18h enseignants…) (**rappel : mandat du SNETAP 15h/horaire face à face + 2 h autres)**
-emploi du temps (edt) : contrat signé donc positionnement des briques à respecter et forcément en dehors des 18 h car missions autres que notre enseignement ou travail de PP/coordo : demi journée de repos impactée, future annualisation du temps de travail, conquête du mercredi apm ? Des temps au-delà de 17h30, Semaine à … h ? disponibilité 5 j/5
-fin de la monovalence ?? enseigner les maths quand on est prof de français
-qualité du service : pas de connaissance du référentiel des autres filières et de la progression des collègues pour les remplacements, service dégradé « occupationnel » : on fera de la garderie
-pression pour les remplacements au pied levé ? Surcharge de travail
-culpabilisation et pression sur les équipes

Impacts sur les élèves :
-pas de réponses aux difficultés des élèves
-des edt qui changent tout le temps, soirée ?, quid des loisirs ? UNSS ? ALESA ?
- hausse des amplitudes horaires

Impacts sur les personnels :
-tensions, suspicions sur le travail fait par les collègues
-vie familiale ou engagement social : impossible pour certain de s'engager sur des briques donc inégalité de salaire entre agents
-concurrence entre collègues pour prendre des briques
-pallier des manquements dans différents niveaux

RDV de carrière :
-pression pour que l'agent effectue des briques pour obtenir un rapport positif et donc un meilleur avancement ? Quid de l'égalité de traitement ?

Les revendications du SNETAP : revalorisation salariale sans contrepartie et seulement indiciaire pour que ce soit comptabilisé pour les retraites et une vraie reconnaissance du travail invisible et bénévole déjà effectué par les agents

Propositions du SNETAP : boycotter le projet, combattre en local, motion « non » au pacte en CA, proposition ultime tout le monde demande le maximum de briques pour bloquer le système

CSAM boycotté car présentation des arrêtés et des décrets, donc, qui ne peuvent pas se mettre en place, CSAR boycottés ou non ?

2. La caisse de solidarité :

La trésorerie régionale a reçu 430 € (dons de 3 sections) et distribué 830 € (à 3 sections). Cette caisse est destinée en priorité aux AESH/AE et ATTE syndiqués et non syndiqués, des demandes peuvent être effectuées auprès de la caisse nationale dans la limite des finances.

3. La mobilisation du 06 juin 2023 :

Contre le projet des lycées pro, les retraites, contre le socle et le pacte ...**volonté des Ministères de multiplier les sujets de polémique pour empêcher des actions et des manif ? ??**

4. La situation des agents régionaux :

Le nouveau DGS a mis en place un nouveau plan régional « Plan agents régionaux vision 2030 » avec externalisation d'une vingtaine de lycées à l'horizon 2024 pour lutter contre l'absentéisme et un recrutement difficile.
Dépeuplement des établissements pour remplacer sur d'autres établissements avec méconnaissance des lieux et des coutumes, ménage avec appel d'offres avec services dégradés et dégradations des lieux car moins d'adultes, l'extrait de casier judiciaire de ces personnels est-il demandé comme c'est le cas pour les agents Région??
Quels lycées vont être choisis ? Reclassement des agents dans les EPL sur le territoire
Plus aucun agent territorial technique à terme ?
Audit sur 2 cuisines centrales ?
Mutualisation des agents de maintenance avec regroupement (expé mais, sans organisation par exemple sur le transport véhicule du lycée ? Du région ?) quid de la sécurité ds les EPL ?
450 agents contractuels avec des contrats de septembre jusqu'à fin juin 9 mois, ou de 6 semaines. Demande de contrat de 10/12 avec indemnités
Réduction de contrats de 1 000 à 600 en 3 ans

Pas de remplacement, salaire et indemnités non versés ou pas de hausse, organisation de la pénurie donc, passage au privé justifié.
Certains sont bloqués à certains échelons.
100 000 repas (sans petit déj) au self pour le personnel de cuisine pour passer en catégorie B (50 lycées seraient concernés)

Plateforme mission lycée civocracy créee par les conseillers régionaux de l'opposition de Vauquiez à consulter, et demander la visite pour vérifier l'état des EPL non réparés. L'administration régionale Vauquiez interdit les agents régionaux de répondre sur cette plateforme sous prétexte de droit de réserve !!! Quid de la liberté d'expression ?

5. <u>L'évaluation des lycées</u> :

2022/23 : Cibeins, Moulin, Romans, Valence, Brioude, Belleville, Vienne
2023/24 : La Côte St André, Montravel, Dardilly, La Motte
2024/25 : Aubenas, St Flour, Voiron, Roanne, Contamine, La Roche
2025/26 Bourg en Bresse, St Ismier, Yssingeaux, Rochefort Montagne, Les Combrailles, Cognin
2026/27 : Durdat, Aurillac, Précieux, Marmilhat, St Genis Laval

Valence : Auto évaluation au préalable (2 j avec les personnels et les élèves) puis évaluation avec des inspecteurs, un représentant des établissements privés. Tous les groupes rencontrés ont été organisés par le direction. Les représentants des personnels n'ont pas été invités.
Pas de BTS PA donc, avis donné sur les structures, présentation des 4 domaines apprentissage, gouvernance, dév et partenaires et leviers (pro actifs dans structures, attractivité des études sup, rapprocher l'apprentissage du scolaire, mutualisation du personnel administratif entre centres, réunions avec EPL de l'EN)
Quels buts ? Pas de réponses claires

Le privé sous contrat est évalué mais pas les MFR !?!

6. <u>Les élections des conseils médicaux</u> :

Les élus paritaires en sont exclus. 15 personnes par région doivent être proposées sans étiquette syndicale , Conditions : être titulaire d'État (administratifs, TFR, enseignants)
En AURA, (choix intersyndical) chaque syndicat fait remonter de manière individuelle des noms pour construire au final une liste intersyndicale respectant la représentativité avec au moins 1 représentant par type d'emploi pour le CSA régional du 15 juin. L'objectif étant de présenter des gens investis proposés par les syndicats et prenant la défense des agents lors des conseils médicaux. Les personnes seront nommés pour 4 ans
Peu de réunions , sollicité par l'administration, il émet un avis sur les accidents du travail, maladie pro, ou invalidité.
Ce conseil remplace la commission de réforme et le comité médical qui ont fusionné. Il comprend 3 médecins, 2 représentants des personnels, 2 de l'administration.

7. <u>Les décharges</u> :

Liste à communiquer pour le 16 juin
Le tableau des décharges actuelles est présenté, il est demandé aux personnes déchargées de venir en soutien aux secrétaires régionaux et de participer aux réunions du bureau régional.
Une visio est organisée le 08 juin à 15h30 pour décider de la répartition.

8. <u>Le calendrier des évènements à venir</u> :

- 15 juin CSA REA Lyon : vote et décision des membres du CSR de boycotter le CSA et d'actions à la DRAAF/SRFD … en attente de l'accord des collègues SUD et CGT (Elan Commun)
- 20 juin Commission de conciliation Dardilly par rapport à un représentant SNETAP de section
- 22 juin F3SCT Lempdes
- 29 juin RDV avec NPD et CREA à DRAAF
- 14 septembre CSA régional
- 20 et 21 septembre CSN
- 5 octobre CSR Bourg en Bresse
- 12 octobre CREA Lempdes

Le CREA de mars avait été boycotté au niveau régional décision de l'intersyndicale AuRA (Elan Commun/SEA-UNSA/CFDT/FO)

Question des moyens d'action :
ordre national : grève, boycott des examens ? Surveillance ? Peu populaires

9. <u>Tour de table des établissements</u> :

11 EPL présents par manque de temps, recueil des questions importantes pour le rdv avec Mme Prudon Desgouttes :

- <u>La Roche sur Foron</u> : adjoint est en arrêt remplacé par 2 mi -temps, demande d'un D2 à 100 % pour la rentrée prochaine. Mail à faire rapidement à NPD
Annualisation : nombre d'heures qui change toutes les semaines
éconnexion vendredi 18h pour lundi 8h
L'EN a crée une 2de pro avec spé pour Bac Pro BIT donc, quid des 2de pro agricoles ABIL ? Quid des postes des enseignants ? Si perte des 2° pro ABIL que devient le bac pro BIT ? … cf chef d'établissement avec le dialogue de gestion
1 alpage école unique qui appartient à la communauté de communes : frais financés par les EPL de La Roche et Contamine, la région ne veut pas payer et les établissements privés et MFR utilisent très largement et gratuitement l'alpage.

- <u>Brioude Bonnefond/St Genis Laval/Roanne</u> : Souci de recrutement des enseignants
Absentéisme des élèves : essai, le directeur a supprimé les bourses = réussite
Elèves ne travaillent plus depuis épreuves de spé car ils ont leurs notes

- <u>Moulins/Roanne</u> : Mixage pour BTS DATR sco/apprentis (2/3h d'accompagnement individualisé par les formateurs...échange de services…) autorité sur les apprentis ? Travail pendant les vacances ? Avec flexibilité : passage sco/apprenti...titulaires de lycée prioritaires pour avoir leur temps de service. Idem pour Roanne et le BTS ACSE.
Envoyer un mail à Olivier Gauthier secteur PSL pour montage mixage BTS ACSE (formateurs/profs, concurrence pour CFA privé)
-Bourg en Bresse : 2 journées de pré-rentrée en septembre : illégal, voté en CA ?
La présence SRFD au CA ne se fait pas tjs dans les EPL donc demande pour que ce soit le cas !

Fin du CSR: 17h00

ABREVIATIONS

ABIL : Alimentation bio-industries et laboratoire

ACB : agent contractuel sur budget

ACEN : agent contractuel d'enseignement national

ACSE : analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

AE : assistant d'éducation

AESH : accompagnant d'élèves en situation de handicap

ATTEE : agent technique territorial des établissements d'enseignement

BIT : bio industrie de transformation

CA : conseil d'administration

CI : conseil intérieur

CPE : conseiller principal d'éducation

CREA : comité régional de l'enseignement agricole

CSA-M : comité social d'administration ministériel

CSA-R : comité social d'administration régional

DATR : développement et animation des territoires ruraux

DGS:directeur général des services

EDT : emploi du temps

EN : éducation nationale

F3SCT :formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

HC : hors classe

ISOE : indemnité de suivi et d'orientation des élèves

MFR : maison familiale rurale (privée)

PP : professeur principal

RDV : rendez vous

SRFD : service régional de développement et de formation

TFR : technicien formation recherche vie scolaire